

Lundi 28 octobre 2024



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 78
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 28) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

M. le ministre SALA

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 35) — *Loi sur le protecteur des aînés/The Seniors' Advocate Act*

M. BALCAEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M^{me} COOK

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M^{me} STONE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. PERCHOTTE

(N° 215) — *Loi modifiant le Code de la route (dépassement des véhicules sur l'accotement)/The Highway Traffic Amendment Act (Passing Vehicle on Shoulder)*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WOWCHUK

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. BALCAEN

(N° 222) — *Loi sur le contrôle des machettes/The Machete Control Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN

M. BEREZA

M^{me} BYRAM

M^{me} COOK

M. EWASKO

M. GOERTZEN

M. GUENTER

M^{me} HIEBERT

M. JACKSON

M. JOHNSON

M^{me} LAMOUREUX

M. NARTH

M. NESBITT

M. PERCHOTTE

M. SCHULER

M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(60 heures et 36 minutes)
(enceinte — Conseil exécutif)
(salle 254 — Justice)
(salle 255 — Logement, Lutte contre les dépendances et Lutte contre l'itinérance)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre WIEBE

(N° 16) — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le ministre ALTOMARE

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition
(amendé — comité)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* NAYLOR

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N^o 39) — *Loi sur la réglementation des armes à lame longue/The Long-Bladed Weapon Control Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* BUSHIE

(N^o 40) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M^{me} la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M^{me} la *ministre* FONTAINE)

M^{me} la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

(ouvert)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. PERCHOTTE — Exemption de la taxe sur les transferts fonciers à l'achat d'une première propriété

26. Attendu :

que, selon *l'Enquête démographique 2024 de Royal LePage : Les nouvelles générations d'acheteurs*, 94 % des Manitobains âgés de 18 à 38 ans estiment que l'accession à la propriété est un bon investissement et 86 % de ceux qui ne sont pas actuellement propriétaires indiquent que l'accession à la propriété est pour eux une priorité et un objectif qu'ils espèrent atteindre au cours de leur vie;

que malgré leur désir de devenir propriétaire, les Manitobains trouvent de plus en plus difficile d'acheter une propriété en raison de l'augmentation du coût de la vie et du prix du logement;

que la taxe sur les transferts fonciers constitue un coût supplémentaire dans le cadre de l'achat d'une propriété au Manitoba et qu'elle peut être un obstacle à l'accession à la propriété;

que la taxe sur les transferts fonciers pour une maison unifamiliale isolée moyenne peut dépasser 5 000 \$;

que, selon *l'Enquête 2024 de la SCHL auprès des emprunteurs hypothécaires*, le fait de payer trop cher pour une propriété et les coûts d'habitation imprévus sont les deux principales préoccupations de ceux qui achètent une première propriété;

que les acheteurs de propriétés résidentielles paient la plus grande part de la taxe sur les transferts fonciers perçue au Manitoba;

que c'est un gouvernement provincial néo-démocrate qui a instauré cette taxe et que le gouvernement provincial actuel n'a rien fait pour rendre plus abordable l'achat d'une première propriété;

que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard offrent des incitatifs à l'achat d'une première propriété, y compris une réduction de la taxe sur les transferts fonciers,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter les acheteurs d'une première propriété de la taxe sur les transferts fonciers pour permettre à plus de Manitobains d'atteindre leur objectif de devenir propriétaires.